

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-071

Séance du 30 avril 2026

Convoqué le 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance publique en Salle du Conseil municipal (Mairie – 2 rue Dessus Vière – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Sébastien BONNAFFOUX, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes ANDRETTI Yvanna, ARMELLIN Marion, BOU Suzanne, CRESPIN Monique, DE FROISSARD DE BROISSIA Laurence, LUCAS Audrey, ROUX Chantal, Messieurs BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, DECORY Laurent, GALLET Christophe, LAGIER Fabrice, MEGARNI Stéphane et MEYSSIREL Cédric

Absents :

Pouvoirs : M. AUBERT Sébastien à M. LAGIER Fabrice

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

## DESIGNATION DU REPRESENTANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'IT05

**Vu** l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts d'IT05 (Ingénierie Territoriale Hautes-Alpes, établissement public administratif créé en 2014 à l'initiative du Conseil départemental des Hautes-Alpes, dont la Commune des Orres est adhérente, et doit à ce titre désigner un représentant auprès de l'Assemblée générale d'IT05,

Monsieur le Maire expose qu'IT05 a été créé afin de partager et mutualiser ses compétences, être solidaire des communes et EPCI, et favoriser l'émergence de projets locaux pour le développement du territoire. IT05 exerce des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et plus largement des conseils techniques, juridiques, administratifs, dans différents domaines aux collectivités de son territoire, et plus largement à toute personne morale de droit public du territoire haut-alpin. Ces prestations sont pour partie comprises dans l'adhésion, et pour le reste à la vacation. IT05 propose enfin un grand nombre d'accords-cadres à ses adhérents, pour optimiser les démarches administratives et les coûts des prestations.

Ceci étant exposé,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DESIGNE** M. Fabrice LAGIER en qualité de représentant de la Commune des Orres auprès de l'assemblée générale d'IT05.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

La Secrétaire de Séance  
Chantal ROUX



Le Maire,  
Sébastien BONNAFFOUX



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Marseille, par courrier, ou par l'application Télérécoeurs citoyens accessible par le site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Maire, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de la commune, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.*